

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 15/11/2024

ID : 074-217400704-20241112-D2024_91-DE



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2024 - 91

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	23
Dont six pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 05 novembre 2024

**OBJET : THONON
AGGLOMÉRATION – ÉVOLUTION
DES STATUTS**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre, le conseil municipal de la commune de Chens sur Léman dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Pascale MORIAUD, maire,

**PRESENTS : TRONCHON J. de PROYART
A. BAARSCH C. MORAND F. ZANNI F.
ARNOUX. R. FICHARD B. STUBERT B.
CHANTELOT C. PLEynet J.P.
DENERVAUD M. BILLARD G. RACINE
FREIXENET M. DIANA C. MATTERA A.
GEROUDET A.**

**EXCUSÉS : MEYRIER M. « pouvoir à
MORAND F. » CHEVRON F. « pouvoir à
TRONCHON J. » CORNU C. « pouvoir à
MATTERA A. » QUERNEC-GARIN C.
« pouvoir à BILLARD G. » CHAMPEAU S.
« pouvoir à MORIAUD P. CHANTELOT L.
« pouvoir à CHANTELOT C. »**

Est élu secrétaire de la séance : MORAND F.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-17,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon agglomération »,

Vu la délibération N° CC2024.00295 du 24 septembre 2024 par laquelle le conseil communautaire a adopté à l'unanimité la révision n°4 des statuts de la communauté d'agglomération.

Madame le Maire donne lecture de la délibération du conseil communautaire de Thonon agglomération n° CC2024.00295 du 24 septembre 2024 relative à l'évolution des statuts.

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 15/11/2024

ID : 074-217400704-20241112-D2024



Il est proposé au conseil municipal,

D'adopter la révision statutaire n°4 de la Communauté d'agglomération « Thonon Agglomération » telle qu'énoncée ci-dessus, et dont copie intégrale est annexée à la présente

D'autoriser Madame le maire à notifier la présente délibération :

- Au président de la communauté d'agglomération Thonon agglomération
- A Monsieur le Préfet aux fins que ce dernier approuve, par arrêté, les nouveaux statuts de Thonon Agglomération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE la révision statutaire n°4 de la Communauté d'agglomération Thonon agglomération telle qu'énoncée ci-dessus, et dont copie intégrale est annexée à la présente

AUTORISE Madame le maire à notifier la présente délibération :

- Au président de la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération
- A M. le Préfet aux fins que ce dernier approuve, par arrêté, les nouveaux statuts de Thonon Agglomération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

François MORAND

Le maire

Pascale MORIAUD